

J'ai annexé ci-jointe copie du mandat (warrant) in vertu duquel j'ai arrêté, et me suis saisi des personnes y mentionnées ; et ce mandat, est ma seule autorité pour leur arrestation ; ce que je certifie humblement, et j'ai fait rapport ; et de plus, que j'ai amené ici leurs corps, tel qu'il m'est donné ordre de le faire par le dit mandat.

Montréal, 15 septembre, 1832.

(Signé) **BENJ. DELISLE,**
Grand Connétable.

Pour copie conforme,

JNo. DELISLE,
G. Cne.

Banc du Roi ayant jurisdiction criminelle, dans et pour le dit district par lesquelles il paraît qu'il avait été présenté des actes d'accusation, (*Bills of Indictment*) contre le dit Alexander Fisher Macintosh et Henry Temple, du dit district, dans cette Cour, pour la même offence et accusation, tel qu'il est mentionné dans le retour ci-annexé, et le mandat (warrant) qui nous est certifié ; lesquels actes d'Accusation (*Bills of Indictment*) avaient été ignorés par le grand jury ; et les dits Alexander Fisher Macintosh, et Henry Temple avaient été déchargés là-dessus de cette accusation par la dite Cour, le premier jour de septembre courant.

Nous ordonnons et commandons par les présentes par et de l'avis et à la demande du Solliciteur Général, comparissant pour la Couronne, que les dits Alexander Fisher Macintosh et Henry Temple, soient immédiatement délivrés et déchargés de leur arrestation, en vertu du mandat (warrant) susdit, sans cautionnement ou *main-prize*.

Montréal, 17e septembre, 1832.

(Signé) **Js. REID, J. C. C. B. R.**

“ **GEORGE PYKE, J. C. B. R.**

Pour copie conforme,

JNo. DELISLE,
Gr. Cou.

Les personnes y mentionnées Alexander Fisher McIntosh et Henry Temple, ayant été amenées par-devant nous les Honbles. James Reid, et George Pyke, Juges de la Cour du Banc du Roi pour le district de Montréal, en vertu du writ d'Habeas Corpus, ci-mentionné, émané à cet égard ; et ayant entendu les parties et examiné les procédures qui ont eu lieu, dans le dernier terme de la Cour du

ET C